

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune Séance du vendredi 15 novembre 2024

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 08 novembre 2024

Présents : 10 *quinze novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Présents : Claudine HOUSSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS,

Pour : 12

THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

Représentés: AUDREY BLANQUET représentée par Claudine HOUSSELLE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Signature de la convention pour une mission d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire d'Allanche avec Cantal Ingénierie et Territoires - DE_121_2024

Monsieur le Maire explique à l'assemblée avoir récemment effectué le remplacement d'un tableau numérique ainsi que d'un ordinateur de l'école primaire d'Allanche, le matériel existant n'étant plus assez performant et fonctionnel. Les deux classes restantes seront équipées sur l'exercice 2025.

Il précise que, pour trouver les fournitures nécessaires, il a fait appel à Cantal Ingénierie et Territoires dans le cadre de leur mission dénommée "école numérique".

Le matériel a été installé durant les vacances de Toussaint et est fonctionnel et utilisable depuis lors.

Cependant, la maintenance de ces équipements numériques ne peut être effectuée par les fournisseurs du matériel. De ce fait et toujours dans le cadre de la mission "école numérique", Cantal Ingénierie et Territoire a élaboré un projet de convention de maintenance du parc informatique scolaire de la commune.

Date de transmission de l'acte: 26/11/2024
Date de réception de l'AR: 26/11/2024

015-211500012-DE_121_2024-DE
A G E D I



Cette convention sera d'une durée d'un an à compter de la signature, comprenant deux interventions (dont une journée d'inventaire) + accès à l'assistance technique. Des assistances supplémentaires peuvent être prévues, moyennant un prix de 250,00 € HT par intervention.

Le montant total de la prestation d'assistance à la gestion de la maintenance du parc informatique scolaire par CIT sera compris à minima entre 500,00 € HT, soit 600,00 € TTC et maxima 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC, selon les besoins de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention. Une copie de cette dernière est jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE** Cantal Ingénierie et Territoires en tant qu'assistant à la gestion de la maintenance du parc informatique de l'école primaire d'Allanche ;
- **APPROUVE** les conditions techniques et financières de la convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie entre CIT et la commune d'Allanche ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP, sur la fourchette maximale de la convention.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 26 NOV. 2024
publié le : 26 NOV. 2024



Date de transmission de l'acte: 26/11/2024

Date de réception de l'AR: 26/11/2024

015-211500012-DE_121_2024-DE
A G E D I